



Congrès FCPE Creuse- samedi 10 juin 2017- Aubusson

La place de l'école rurale dans notre société

Introduction au débat de la Présidente du CDPE 23, Sylvie Sergeant

L'école primaire rurale en France - en Creuse – Les enjeux de l'école rurale : de résultats, de territoire.

Intervenants : Jean Marc Giorgi, président FCPE Creuse de 1985 à 2000 et Michel Dias, Enseignant en Philosophie.

L'école est un maillon dans un processus global. La fin de l'école signifie aussi la fin de toute activité économique et entraîne la désertification, ou en est le dernier maillon. Les activités associatives, culturelles, étroitement liées à la vie de l'école et du village s'arrêtent. La disparition d'une école est le signe d'un échec des politiques locales et gouvernementales : locales parce que l'on attend une continuité et la volonté du dynamisme économique, touristique, coopératif... Et faute gouvernementale, en raison d'un choix délibéré d'hyperfocalisation sur les quartiers, les banlieues... au détriment d'une France profonde, rurale, représentant la moitié des Français. Le contexte économique a entraîné une politique d'austérité pour les services publics. S'intensifie depuis des années, le sentiment d'abandon des classes moyennes et populaires de la France rurale qui payent les effets de la mondialisation. Les gens sont nostalgiques d'un temps où il y avait des services publics (liaisons ferroviaires, écoles, hôpitaux). Or, dans le discours dominant, on n'entend pas le besoin de solidarité et de redistribution. Quelle éducation pour nos enfants des milieux ruraux ?

L'école primaire rurale en France :

Définition : On entendra par milieu rural, les communes rurales hors zones de peuplement industriel et urbain de la classification INSEE.

Historiquement, l'école primaire publique française est une école à classe unique. En 1877, sur 51 250 écoles publiques, 44 323 sont à classe unique (11 500 ont deux classes). Après la guerre, l'exode rural contribue à modifier profondément ce paysage : reste en 1960, 19 000 écoles à classe unique. A la rentrée 2014, il ne reste que 3 400 ECU et 7 600 écoles à 2 classes. A cette évolution quantitative s'est ajoutée une mutation pédagogique : la classe unique n'assure plus tous les niveaux de la section enfantine à la division de fin d'études.

L'Etat, dans un souci de gestions, a imposé un effectif minimum : 16 en 1964. Les RPI ont alors fait leur apparition. Les élus concernés par la fermeture de leur école sont en général favorables aux regroupements pédagogiques intercommunaux dispersés. Ils permettent dans un premier temps de préserver l'école du village. Actuellement, l'Education Nationale encourage la signature de la « convention ruralité ». Le principe : l'Etat garantit le maintien des postes d'enseignement pendant 3 ans ; en contrepartie, les maires doivent réfléchir à une réorganisation de leur établissement. Déjà 22 conventions signées en France, 30 en projet.

En parallèle, sont mis en place un réseau TICE (Technologie de l'information et de la communication pour l'enseignement, EMALA (Équipe mobile académique de liaison et d'animation), une liaison collège en cycle 3, des activités périscolaires mutualisées, en partenariat avec des associations comme la FOL (USEP-UFOLEP, Classe de découverte...).

Pour encourager les communes à travailler ensemble, les Inspecteurs d'Académie proposent souvent d'accompagner la création du RPI, par l'ouverture d'une classe maternelle. Ce qui répond aux demandes des parents et augmente l'effectif. L'autre intérêt du RPI : le regroupement permet de diminuer le nombre de niveaux par classe (en 1964, le vœu de l'administration était fixé à 3 niveaux).

Ces mêmes parents recherchent la proximité et la qualité des équipements semblables à ceux des écoles des villes. C'est pourquoi certains inscrivent leurs enfants dans les écoles de leur lieu de travail en ville. Ils contribuent ainsi à vider l'école communale. D'autres parents utilisent les services de l'école communale ou du RPI pour l'accueil de leurs plus jeunes enfants. Chez ces parents, on doit compter sur les néo ruraux aux aspirations différentes. Le monde rural a évolué : exode, périurbanisation et ré-ruralisation. De nouvelles fonctions de l'espace, de nouveaux emplois et des conflits d'usage des territoires sont apparus.

En Creuse :

Face au déclin démographique, le Rectorat a dupliqué la convention ruralité dans notre département. Un protocole d'accord est signé le 25 juin 2015 entre le président de l'AMAC (Association des Maires de Creuse), le préfet, le recteur et la directrice académique. C'est un temps de réflexion donné aux maires, pour établir une carte scolaire ajustée aux effectifs, à l'heure de la réorganisation territoriale induite par la loi NOTRE. Cette convention demande de prévoir une mutualisation des moyens, d'organiser un transport scolaire adapté à la dispersion des lieux d'habitations (soit des Regroupements Intercommunaux). Elle permettrait l'ouverture de crédits pour les créations de maternelles, le blocage du nombre de postes (soit 9 postes) et le maintien des écoles. Les discussions ont été houleuses et sont suspendues. Le protocole arrive à son terme à la rentrée prochaine.

La carte scolaire aux 20 suppressions de classes proposée par Madame la Directrice Académique de la Creuse, a reçu une vive opposition des parents d'élèves FCPE, des parents non fédérés, des syndicats enseignants, des maires, des DDEN...L'actuelle carte scolaire avec 9 suppressions de classes a été rejetée à l'unanimité au CDEN du 21 mars. Une motion à l'attention de la Ministre a été ajoutée et votée à l'unanimité. L'inquiétude sur la situation des écoles rurales confrontées à la baisse des effectifs demande à être prise en compte dans les futures discussions sur l'aménagement du territoire.

La FCPE a demandé à intégrer le Comité de suivi, ainsi que les syndicats enseignants. Techniquement, Mme la Directrice Académique de la Creuse, nous répond en effectif d'enseignants constants devant effectif d'élèves moindre, soit un P/E maintenu. En fermant des classes et en réorganisant les écoles, elle assure le plus de maitres que de classes.

Elle réabonde la brigade de remplaçants, tout en maintenant les écoles. Ce ne sera pas suffisant pour assurer le remplacement. Elle s'appuie sur l'argument de l'émulation conditionnée par un effectif minimum à 12 élèves. Pour assurer l'accueil des tout-petits hors de l'école, elle propose une autre solution à l'extérieur du système scolaire. Une réflexion est actuellement menée par ses services et le Conseil Départemental. M. le Recteur, lors d'un dernier entretien, a réaffirmé son attachement à l'accueil en milieu scolaire.

La FCPE s'interroge sur le P/E qui régit la carte scolaire. Il doit être à la hauteur des premiers départements : 6,69 avec 8 262 élèves en Creuse, contre 7,36 pour le Cantal avec 9 645 élèves, et 8,85 pour la Lozère avec 4 524 élèves. La FCPE demande à revoir le P/E pour la Creuse, dénonce une gestion mathématique. La carte scolaire doit tenir compte du milieu social défavorisé, du nombre de niveaux par classe et des temps de transport. La FCPE Creuse est engagée dans les rencontres sur les politiques éducatives régionales avec les élus du Conseil Régional, et a demandé à participer aux réflexions au niveau départemental. Au congrès de la FCPE Nationale qui s'est tenu à Biarritz le 3, 4 et 5 juin 2017, un atelier sur la ruralité s'est créé. La FCPE Creuse s'est engagé dans une réflexion sur la ruralité avec des Conseils départementaux FCPE de territoires ruraux et non ruraux. Au-delà de dégager des leviers localement, la finalité du groupe de travail sera la reconnaissance de nos spécificités par le ministère.

Les Enjeux de l'Ecole rurale :

Enjeux de résultats :

Le rapport Duhamel « l'évolution du réseau des écoles primaires », de Marcel Duhamel, Inspecteur général de l'Education Nationale, juin 2003, dément le diagnostic institutionnel qui remettait en cause l'école rurale classique. Il nous indique qu'« aucune démonstration sérieuse ni étude ne permet de démontrer que la réussite scolaire est meilleure » en RPI. « Il faut oser dire que le choix d'organisation en réseau n'a au mieux, qu'une incidence indirecte sur les résultats scolaires ». L'Education Nationale induisait également un doute sur les parcours scolaires (résultats scolaires, orientation). Elle accusait l'isolement, avec pour effet principal supposé : le déficit culturel.

Or, le rapport Duhamel dément aussi cet effet de l'isolement sur les résultats scolaires à l'école primaire et au collège : les scores en français et en mathématiques sont largement supérieurs en école rurale devant le national.

Qu'en est-il ailleurs ? Nous pouvons nous appuyer sur l'observatoire « Education et Territoires » de l'université de Barcelone, qui amène cette comparaison internationale. Le projet de recherche international sur l'école rurale 2009-2013 est intitulé « caractérisation pédagogique rapide de l'école rurale ».

Pierre Champollion et Michel Floro, ont étudié 4l'école rurale au Chili, en Espagne, en France, au Portugal et en Uruguay. Ils attribuent les bons résultats de ce modèle d'école à l'interactivité de 5 caractéristiques :

- la flexibilité dans la gestion de la classe : personnalisation, travail en groupe entier ou petits groupes, tutorat.

- la diversité des modalités de prise en charge pédagogique et des méthodes : pédagogies innovantes, outils numériques pour diversifier les méthodes, pour compenser l'isolement scolaire.

- la simultanéité des activités pédagogiques : selon les groupes (en favorisant l'autonomie et le tutorat).

- l'insertion de la classe et plus largement de l'école dans le territoire : utilisation du territoire comme matériau et/ ou support pédagogique.

- la posture accompagnatrice de l'enseignant, éloignée de la posture magistrale.

Les rapporteurs démentent aussi l'hypothèse de l'autocensure : toujours selon le Ministère de l'Education, les élèves ruraux demanderaient plus souvent des études courtes. Les projets professionnels seraient principalement urbains...Il n'en n'est rien.

La conclusion de ce rapport s'oppose aux Instances de l'Education Nationale, dans son hypothèse d'une éducation de seconde zone en milieu rural : il n'y a pas d'effet de l'isolement sur les résultats et pas d'effet mesurable des pratiques de rupture d'isolement. Reste à mesurer l'effet sur le devenir au collège et au lycée et plus tard.

Enjeux de territoire :

Des contextes territoriaux sont insuffisamment pris en compte : on ne s'est pas beaucoup interrogé sur les effets des transports scolaires, sur le travail et la santé des élèves. Certains d'entre eux, non seulement aux collèges mais aussi en maternelle et primaire, peuvent

passer jusqu'à une heure par jour, dans les bus, non compris le temps d'attente.

Elargir l'aire de recrutement suppose repenser les formules d'hébergement, devant les temps de transports trop longs. Des réflexions sont à mener autour de l'école dans le territoire :

- politiques éducatives territorialisées (carte scolaire, réseaux d'établissement...), l'ancrage local (relation mairie/école, enseignants/élus/habitants...), Enjeux/Atouts (développement local)

- territoire comme objet d'enseignement (culture locale, didactique du territoire/ouverture sur l'extérieur...)

- rapport au territoire par les familles, les questions à se poser : choix ou contrainte ? (résidence et inscription scolaire); appropriation de l'espace (profession, mode de résidence...); socialisation (intensité du lien social, rapports de voisinage...); culturel (connaissance et appropriation symbolique du patrimoine, de l'histoire locale..); mobilisations (défense du territoire); territoire des parents et territoire des élèves (convergences/divergences).

Le collège rural joue un rôle identique à l'école rurale, dans son rôle attractif au sein de l'espace public. Il peut être un pôle autour duquel devrait être structuré le réseau des petites écoles primaires. Par ses équipements, il peut répondre à la double exigence des parents au regard de l'école : proximité (les enfants reçoivent l'essentiel de l'enseignement dans l'école du village) et qualité (les élèves disposent, grâce au collège, de prestations que la commune n'est pas en mesure d'assurer en terme financier ou de spécialisations des maitres).

Au-delà du collège, le lycée ne peut pas toujours être un service de proximité (selon les possibilités d'orientation/taille). Il faut ouvrir l'éventail des choix tout en garantissant le maillage du second degré en Creuse, en assurant des internats de qualité. La prise en charge médicale et éducative des jeunes en situation de handicap est aussi délicate en milieu rural. En l'absence de conditions (effectifs, structures), l'inclusion dans les classes est de plus en plus pratiquée, avec de bons résultats.

En matière de qualité et d'efficacité de l'enseignement, les petites écoles de campagne ne semblent pas avoir grand-chose à envier à celle des villes. Les écarts constatés dans les domaines de la culture et de l'ouverture au monde sont à corriger par les différents niveaux de l'état. Les efforts sont réels dans de nombreuses communes.

Dans le monde de l'éducation nationale, le débat sur l'école rurale n'est pas tranché : effet de la multiplicité des niveaux dans les classes et donc de l'organisation et des modes de travail des enseignants et des élèves ? Effet d'un engagement plus grand des maitres ? Le résultat est là : contrairement à tous les discours et à toutes les idées reçues, la présence de plusieurs niveaux dans une classe d'école primaire semble un facteur de réussite scolaire, à l'école. Cela devrait conduire à s'interroger sur la politique de regroupement visant à réduire le nombre de niveaux par classe, au mépris des temps de transport. Ce type de regroupement devrait se faire uniquement lorsque le seuil d'effectif optimum n'est plus atteint. Mais quel seuil ? Ou est-ce le seuil idéal d'enseignant par département ? On pourrait s'interroger sur le fonctionnement pédagogique des classes à un seul niveau. L'école du second degré aussi est à préserver en petites unités et à réinventer en termes d'accueil.

Au centre des valeurs que porte la FCPE : « l'école sans inégalités sociales et territoriales ». La Fédération rappelle ainsi l'obligation de l'Etat de garantir l'accès et l'égalité à l'école, premier des services publics.

L'école doit sortir de la domination d'un modèle universaliste. Il faut penser l'école rurale comme lieu d'innovation.

Sources :

Jean Ferrier « L'école en milieu rural », Revue internationale d'éducation de Sèvres, 1996, Inspecteur général de l'éducation nationale, ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Jean-Luc Fauquet « L'école rurale, école de la modernité », UMR-ADEF-IUFM, université de Provence, Colloque FNER, Chamalieres, oct. 2009

le rapport Duhamel « l'évolution du réseau des écoles primaires », de Marcel Duhamel, Inspecteur général de l'Education National, juin 2003

la « caractérisation pédagogique rapide de l'école rurale ». Pierre Champollion et Michel Floro, du projet de recherche international sur l'école rurale 2009-2013, regroupant le Chili, l'Espagne, la France, le Portugal et l'Uruguay, piloté par l'université de Barcelone,

Document de préparation du CDEN mars 2017, Direction Académique d'EN Creuse

Document de comptes rendu du CDEN mars 2017, SNUIPP-FSU 23

